



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 25 janvier 2011

Confédération paysanne 30, Nacicca, Vent de Colère, Association des riverains de la plaine de Beaucaire, ADET Gard, Clarency, Respect du terroir.

Une filiale à capitaux privés d'EDF et la commune de Beaucaire ont l'intention de saccager plus de 700 hectares de terres agricoles camarguaises, un havre de vie et de nature, au profit d'une affaire purement spéculative de centrale solaire financée par le consommateur final d'électricité ... quand 1300 hectares de terres fertiles disparaissent chaque semaine en France.

La fin de terres agricoles de grande valeur

Il est urgent de stopper l'accaparement et la disparition des terres agricoles à des fins spéculatives. Les terres agricoles françaises sont en train de fondre comme neige au soleil : 75000 hectares par an. L'équivalent de la surface d'un département français disparaît tous les 10 ans menaçant l'indépendance et la sécurité alimentaire et rendant le prix du foncier inabordable aux agriculteurs. Dans le Gard 14% de la Surface Agricole Utile a été consommée de 1993 à 2003. La Chambre d'Agriculture, au départ réticente, a accepté la disparition de ces terres en contrepartie du « fonds de compensation » de plus de 2 millions d'euros promis par EDF Energie Nouvelles. Il est parfaitement inacceptable que l'on puisse acheter ainsi le consentement de la Chambre d'Agriculture dans le cadre d'une opération purement spéculative. La Chambre d'Agriculture s'est elle réellement demandée si la meilleure option, pour résoudre les problèmes de l'agriculture dans le Gard, était de sacrifier 700 hectares de terres de qualité exceptionnelle dotées d'appellations d'origine contrôlée (AOC Taureau de Camargue et IGP Riz de Camargue) ? Il semble plutôt que la perspective de toucher le « jack-pot » de la « caisse de compensation » l'ait aveuglée. Par son ampleur, ce projet concerne toute la France et doit être abandonné ou menacera, en créant un précédent, l'ensemble des terres agricoles françaises.

Un mauvais coup pour la nature camarguaise

L'emplacement du projet de centrale photovoltaïque va impacter considérablement certaines espèces d'oiseaux nichant en Camargue ou occupant ce site lors de leurs migrations. Celles-ci utilisent, en effet, les rizières pour leur alimentation au printemps et à la fin de l'été. C'est plus particulièrement le cas ici du héron pourpré et de la mouette mélanocéphale, espèces menacées et bénéficiant d'un programme de conservation. A l'heure où la dégradation de la biodiversité est démontrée, ce projet faussement étiqueté vert va porter un nouveau coup à l'environnement.

Un scandale financier touchant tous les citoyens

Cette centrale solaire ne va pas créer de richesses mais en dilapider. Le système électrique public français achète aux producteurs d'électricité photovoltaïque le produit 276 à 568 euros/MWh et il le revend, en moyenne, 55 euros/MWh. Le coût de production de l'électricité solaire est donc largement trop élevé pour permettre d'équilibrer les comptes d'EDF. Au final, cette gabegie est financée par le consommateur d'électricité qui en supporte le surcoût en payant sa facture EDF. C'est pourquoi l'Inspection Générale de Finances a mis provisoirement sous moratoire l'installation de centrales solaires. Elles ne peuvent donc pas être considérées comme une source de richesse pour la collectivité mais seulement pour les bénéficiaires de l'opération qui empocheront une manne considérable.

Pour les habitants de la plaine : trois conséquences dramatiques

-Un danger

Le projet met en danger les habitants de la plaine ainsi que leurs biens : ce parc clôturé de plusieurs centaines d'hectares de panneaux solaires d'une hauteur de trois mètres va constituer un véritable barrage à l'écoulement des eaux du Rhône, chargées d'embâcles, en cas d'inondation.

-Une atteinte au cadre de vie

L'installation va transformer en zone industrielle le paysage naturel et rural auquel les habitants de la plaine sont attachés.

-Une perte de la valeur des biens

Une perte de valeur à la revente de l'ordre de 30 % est régulièrement constatée sur les biens qui viennent à se trouver au voisinage de telles installations.

Nous invitons les habitants, les élus, les associations, les décideurs à défendre les terres fertiles et le patrimoine naturel de la plaine de Beaucaire et à rejeter ce projet destructeur.

Contacts presse :

Association des riverains de la plaine de Beaucaire : 04 66 59 55 79

Confédération Paysanne : Jean François Bianco : 06 43 22 48 59

Nacicca : Etienne Becker : 06 79 93 27 64, Anthony Olivier : 04 90 97 24 35

Vent de Colère : contact@ventdecolere.org

Adet Gard : 06 72 79 68 08